



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-036-2024-09

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2024-09-13-00016 - Arrêté n° DOS - 2024 / 3674 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) (6 pages)

Page 3

### **Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /**

IDF-2024-09-13-00015 - Décision portant nomination de Mme Nathalie LAURENT en qualité de commissaire du Gouvernement adjointe pour siéger auprès de la SAFER d'Ile de France (1 page)

Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-09-13-00016

Arrêté n° DOS - 2024 / 3674 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue  
de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS – 2024 / 3674**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/3258 du 6 octobre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360).

**CONSIDÉRANT** La demande reçue en date du 13 mai 2024, complétée définitivement le 31 juillet 2024, de Madame Sabine FLAMMANG, biologiste co-responsable du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste co-responsable de Madame Elsa CAILLAULT en date du 23 mars 2024, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2024, ainsi que la cession de ses actions au profit de la SPFPL « Ekiden » et de la SELAS « BIO-VSM LAB » ;
- L'agrément de Madame Laurence LOMENE en qualité de biologiste salariée associée au moyen de la cession d'une action à son profit par Monsieur Mahmoud GARGOURI ;
- La modification des statuts de la SELAS « BIO-VSM LAB » et de leurs annexes

- L'augmentation du capital de la SPFPL « Ekiden » ;
- La nomination de Monsieur Jean-François AUCLAIR en qualité de Président de la SELAS « BIO-VSM LAB » au 16 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SPFPL « Ekiden » en date du 21 février 2024, prenant acte de :

- L'agrément de Monsieur Mahmoud GARGOURI en qualité de nouvel associé de la SPFPL ;
- L'approbation des projets d'apport en numéraire de Madame Corinne PASQUIOU et de Monsieur Mahmoud GARGOURI ;
- L'augmentation du capital social en numéraire ;
- L'autorisation de l'acquisition de 519 actions de la SELAS « BIO-VSM LAB » ;

**CONSIDÉRANT** Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la société « BIO-VSM LAB » en date du 11 mars 2024, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste co-responsable de Madame Elsa CAILLAULT en date du 23 mars 2024, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2024, ainsi que la cession de ses actions au profit de la SPFPL « Ekiden » et de la SELAS « BIO-VSM LAB » ;
- L'agrément de Madame Laurence LOMENE en qualité de biologiste salariée associée au moyen de la cession d'une action à son profit par Monsieur Mahmoud GARGOURI ;
- La réduction du capital de la société par voie de rachat de 781 actions détenue par Madame Elsa CAILLAULT, suivie de leur annulation immédiate ;
- La modification des statuts et de leurs annexes

**CONSIDÉRANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société « BIO-VSM LAB » en date du 15 avril 2024, prenant acte de la désignation en qualité de Président de la société de Monsieur Jean-François AUCLAIR ;

**CONSIDÉRANT** La lettre de démission de Madame Elsa CAILLAULT en date du 23 mars 2024, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** La convention de prêt de consommation d'une action de la société « BIO-VSM LAB » de Monsieur Mahmoud GARGOURI au profit de Madame Laurence LOMENE en date du 2 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 519 actions détenue par Madame Elsa CAILLAULT au profit de la SPFPL « Ekiden » ;

**CONSIDÉRANT** La liste des techniciens de laboratoire médical du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » ;

**CONSIDÉRANT** Les statuts de la SELAS « BIO-VSM LAB » mis à jour le 2 avril 2024 à la suite des décisions unanimes des associés du 11 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIO-VSM LAB ».

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » dont le siège social est situé au 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), codirigé par :

1. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste co-responsable et **Président**

2. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste co-responsable
3. Madame Julie TEK, pharmacien, biologiste co-responsable
4. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste co-responsable
5. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste co-responsable
6. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste co-responsable
7. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste co-responsable
8. Madame Nadia BEN-YELLES, médecin, biologiste co-responsable, exerçant à mi-temps
9. Monsieur Mahmoud GARGOURI, pharmacien, biologiste co-responsable
10. Monsieur Marouan BENNANI, médecin, biologiste co-responsable
11. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste co-responsable
12. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste co-responsable
13. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste co-responsable
14. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste co-responsable
15. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste co-responsable

Exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 000 312 7, est autorisé à fonctionner sur les seize sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site « VAIRES-SUR-MARNE », site principal et siège social  
10, rue de la Gare à VAIRES- SUR- MARNE (77360)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 834 9
2. Le site « TORCY »  
3 bis, rue Pierre Mendès-France à TORCY (77200)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 859 6
3. Le site « BUSSY-SAINT-GEORGES »  
7, rue Konrad Adenauer à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 835 6
4. Le site « NOISIEL »  
85, cours des Roches à NOISIEL (77186)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 863 8
5. Le site « NEUILLY-SUR-MARNE »  
Centre Commercial Nord du Stade des Fauvettes 16, rue de Savoie à NEUILLY-SUR-MARNE (93330)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 331 2
6. Le site « NEUILLY-PLAISANCE »  
22, boulevard Galliéni à NEUILLY-PLAISANCE (93360)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 332 0

7. Le site « NEUILLY-PLAISANCE »  
26, rue du Général Leclerc à NEUILLY-PLAISANCE (93360)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 333 8
8. Le site « NOISY-LE-GRAND »  
3, rue Georges Laigneau à NOISY-LE-GRAND (93160)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 334 6
9. Le site « TORCY »  
12, allée Emile Reynaud à TORCY (77200)  
**Fermé au public**  
Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie- toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, Auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 890 1
10. Le site « SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN »  
20, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (77860)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 916 4
11. Le site « BRIE-COMTE-ROBERT »  
4, place des Minimes à BRIE-COMTE-ROBERT (77170)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 913 1
12. Le site « SAVIGNY-LE-TEMPLE »  
3, rue des Manouvriers à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 914 9
13. Le site « SAVIGNY-LE-TEMPLE »  
73, avenue Léon Blum à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)  
**Ouvert au public jusqu'à 13h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 915 6
14. Le site « CHELLES »  
29, rue Gambetta à CHELLES (77500)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 929 7
15. Le site « CHELLES »  
50, avenue Foch à CHELLES (77500)  
**Ouvert au public jusqu'à 13h00 et les samedis matins**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 938 8
16. Le site « CARRE SENART »  
18 Trait d'Union – ZAC du Carré Sénart à LIEUSAIN (77127)

**Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins**

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 905 7

La liste des **dix-sept** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire « BIO-VSM LAB » est la suivante :

1. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste co-responsable, **Président**
2. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste co-responsable
3. Madame Julie TEK, pharmacien, biologiste co-responsable
4. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste co-responsable
5. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste co-responsable
6. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste co-responsable
7. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste co-responsable
8. Madame Nadia BEN-YELLES, médecin, biologiste co-responsable
9. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste co-responsable
10. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste co-responsable
11. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste co-responsable
12. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste co-responsable
13. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste co-responsable
14. Monsieur Mahmoud GARGOURI, pharmacien, biologiste co-responsable
15. Monsieur Marouan BENNANI, médecin, biologiste co-responsable
- 16. Madame Laurence LOMENE, pharmacien, salariée associée**
17. Madame Oumaima DAKIK, pharmacien, biologiste médical, salariée associée

La répartition du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB » est la suivante :

Associés	Actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Jacques ROSTOKER	2 833	12,54 %	3 537	15,65 %
Hassina LASSAL	1	0,004 %	2 052	9,08 %
Sabine FLAMMANG	3 850	17,04 %	3 850	17,04 %
Philippe CALLIES	3 333	14,75 %	3 333	14,75 %
Sabine SOTO	188	0,82 %	1 361	6,016 %
Viviane QUACH	3	0,012 %	1 200	5,31 %
Catherine ROSTOKER	1	0,004 %	915	4,05 %
Corinne PASQUIOU	1	0,004 %	2 495	11,04 %
Estelle LEMOINE	56	0,25 %	795	3,52 %
Jean-François AUCLAIR	203	0,9 %	1 032	4,57 %
Julien CADENET	111	0,492 %	1 064	4,71 %
Julie TEK	572	2,532 %	693	3,07 %
Nadia BEN-YELLES	1	0,004 %	1	0,004 %

Mahmoud GARGOURI	2	0,008 %	256	1,13 %
Marouan BENNANI	3	0,012 %	3	0,012 %
Oumaima DAKIK	1	0,004 %	1	0,004 %
<b>Laurence LOMENE</b>	1	0,004 %	1	0,004 %
SPFPL « EKIDEN BIO-VSM » détenue par Mesdames Viviane QUACH, Catherine ROSTOKER, Hassina LASSAL, Sabine SOTO, Corinne PASQUIOU, Estelle LEMOINE, Julie TEK et Messieurs Jean-François AUCLAIR, Julien CADENET, Jacques ROSTOKER, <b>Mahmoud GARGOURI,</b>	11 440	50,62 %	11	0,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 600</b>	<b>100,00 %</b>	<b>22 600</b>	<b>100,00 %</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS-2023/3258 du 6 octobre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 septembre 2024

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
Le Directeur de l'Offre de Soins

**signé**

Arnaud CORVAISIER

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2024-09-13-00015

Décision portant nomination de Mme Nathalie  
LAURENT en qualité de commissaire du  
Gouvernement adjointe pour siéger auprès de la  
SAFER d'Ile de France



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

## **DÉCISION**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 141-9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Île-de-France ;

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup>. – Mme Nathalie LAURENT, administratrice des finances publiques adjointe, affectée à la direction nationale d'interventions domaniales, est nommée en qualité de commissaire du Gouvernement adjointe pour siéger auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Île-de-France.

Article 2. – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et sera également affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 3. – La Directrice générale des finances publiques est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13/09/2024

Pour le Ministre et par délégation,

*Signé*

Guillaume DECROIX